



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 10 décembre 2019 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PRÉAMBULE

1 - Communication relative au respect des engagements climat-énergie de la Ville de Dijon

- pris acte de la dite communication.

2 - Imposition directe locale - Fixation des taux des trois taxes applicables en 2020

- décidé de reconduire en 2020 les taux d'imposition applicables en 2019 sur le territoire de la Ville de Dijon, et les fixer, en conséquence, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,28%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	92,79%
- taxe d'habitation (dont logements vacants) :	23,89%

- autorisé M. le Maire à prendre toute décision, ainsi qu'à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

3 - Budget primitif 2020

- adopté le budget primitif de l'exercice 2020 de la Ville de Dijon, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

4 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot « Centre 3 » - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre au GROUPE VILLAGE D'OR ou à toute autre entité pouvant s'y substituer, le lot « Centre 3 » de la ZAC Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

5 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 – Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté "Écoquartier de l'Arsenal".

6 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche.

7 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches ».

8 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concertée «Ecoquartier Jardin des Maraîchers».

9 - Territoire Grand Sud - Lot 4 « Amora » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, pour le lot 4 « Amora » du territoire Grand Sud.

➤ **B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE**

10 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche – Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches – Echange d'emprises foncières avec la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

- décidé de procéder à l'échange ci-après défini :
 - cession par la Ville de Dijon au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise d'un délaissé d'espaces verts à prendre sur les parcelles cadastrées sections EN n°184p pour 8 m², EM n°503p pour 196 et 87 m², EM n°519p pour 138 m², 194 m² et 144 m², pour une superficie totale de 767 m² ;
 - acquisition par la Ville de Dijon sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise d'un délaissé d'espaces verts, à prendre sur les parcelles cadastrées sections EN n°183p pour 1 m² et EM n°502p pour 1 m² et 17 m², pour une superficie totale de 19 m² ;
- dit que cet échange interviendra sans soulte et sera régularisé par acte administratif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

11 - Tènement foncier situé 29-29 bis boulevard Thiers et 1-5 rue Ledru Rollin – Réalisation d'une opération d'habitat – Cession par promesse synallagmatique de vente à la société « ADIM Lyon »

- décidé la cession à la SCCV « Paul Krüger - ADIM Lyon » – 55 avenue Paul Krüger – 69100 Villeurbanne du tènement foncier situé 29-29 bis boulevard Thiers et 1-5 rue Ledru Rollin, cadastré section BM n°629 de 45 m², n°628 de 105 m² et n°216 de 410 m², moyennant le montant de 175 000 € hors taxes, en vue de la construction d'un programme immobilier d'habitat dédié à l'accession libre à la propriété de 13 logements ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

C – PATRIMOINE

12 - Cour des Frères – Cession d'une emprise foncière

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal, d'une emprise foncière d'environ 28 m², située cour des Frères, sous l'immeuble du 79 rue Berbisey et telle que représentée sur le plan ci-joint ;
- décidé la cession de cette emprise à la SCI la Grenouille - 70 rue d'Auxonne - 21000 Dijon, représentée par Monsieur Paul Guerra – 79 rue Berbisey – 21000 Dijon , au prix de 60 €/m², soit la somme prévisionnelle de 1 680 €, et sous les conditions et servitudes détaillées ci-dessus ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

13 - 14-16 rue Castelnau - Cession par bail emphytéotique d'un ensemble immobilier au profit de Grand Dijon Habitat

- décidé la cession par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans au profit de Grand Dijon Habitat, d'un ensemble immobilier de quarante-quatre logements ;
- fixé le montant du loyer annuel symbolique à 5 € ;
- approuvé le projet de bail emphytéotique, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique définitif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de ce bail.

14 - Rue Frédéric Mistral – Résidence sociale La Maladière – Promesse de bail emphytéotique au profit de CDC Habitat-ADOMA

- décidé d'établir un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans au profit de «CDC Habitat-ADOMA» – Etablissement Est – 17 avenue André Malraux – 57000 Metz, portant sur le tènement foncier bâti situé 21-23 rue Frédéric Mistral, cadastré section AN n°154 de 3 990 m², afin de permettre le maintien de la résidence sociale « La Maladière » et sa complète restructuration ;
- fixé le montant du loyer annuel à la somme symbolique de cinq euros ;
- décidé d'approuver le projet de promesse de bail emphytéotique, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique définitif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit du bail.

D – POLITIQUE DE LA VILLE

15 - Politique de la Ville – Contrat de Ville – Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022

- autorisé M. le Maire à approuver le Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022 et ses annexes ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

16 - Association CREATIV' , le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Conventions à conclure entre la Ville de Dijon et l'association CREATIV'

- décidé l'affectation de deux agents municipaux dans les points-relais Grésilles et Fontaine d'Ouche, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion, au 24 avenue du Lac et au 6 rue Henri Chrétien, au bénéfice de CREATIV', pour l'année 2020, dans les conditions proposées ;

- approuvé les deux projets de conventions à conclure entre la Ville et CREATIV', annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

E – ENVIRONNEMENT

17 - Forêt communale de Dijon – Destination des coupes à l'état d'assiette 2020

- inscrit la parcelle n°1 de la forêt communale proposée par l'office national des forêts à l'état d'assiette de l'exercice 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

II – EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A – EDUCATION

18 - Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche Comté (PEP CBFC), la Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social Montchapet et le Comité d'Activités Sociales Interentreprises Dijon (CASI DIJON) concernant l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires – Avenants

- approuvé les projets d'avenants à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leurs économies générales ;
- autorisé M. le Maire à signer les avenants aux conventions définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

19 - Écoles privées sous contrat d'association - Classes élémentaires - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Convention du 26 juillet 2007 - Avenant n° 4

- décidé l'accueil d'une unité d'enseignement externalisée de l'Institut médico-éducatif Saint Anne à l'école élémentaire Drapeau ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre l'Acodège, la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Ville de Dijon en vue de la mise à disposition des locaux, annexée au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

20 - Education inclusive – Création d'une unité d'enseignement externalisée de l'institut médico-éducatif Saint Anne (ACODEGE) à l'école élémentaire Drapeau – Convention de mise à disposition de locaux

- approuvé le projet d'avenant à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie général ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

B – SPORTS

21 - Année 2020 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

- décidé de confier aux athlètes Boladé APITHY, Léa FERNEY, Alexis MIELLET, Arthur REPIQUET, Marine SANSINENA, Célia SERBER et Patrick VIRIAMU, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- autorisé M. le Maire à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

22 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2020 - Attribution de subventions aux clubs

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville ;
- donné son accord à la mise en œuvre des tranches de ressources déterminant le niveau de réduction, telles que proposées dans le rapport.

23 - Associations JDA Dijon Bourgogne, JDA Dijon Handball, Dijon Métropole Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijon Côte d'Or - Missions d'intérêt général - Année 2020 - Subventions de fonctionnement - conventions de financement

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2020, de 105 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 32 000 € à l'association JDA Dijon Handball, de 58 000 € à l'association Dijon Métropole Handball, de 120 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, et de 78 000 € à l'association Stade Dijon Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;
- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

III -CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A – CULTURE

24 - Régie personnalisée de La Vapeur - Fonctionnement 2019 - Subvention exceptionnelle de la Ville

Rapport retiré en séance

25 - Régie personnalisée de la Vapeur - Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 « scène de musiques actuelles » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Vapeur – Fonctionnement 2020 – Subvention de la Ville

- approuvé le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 « scène de musiques actuelles » et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 465 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

26 - Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Fonctionnement 2019 - Subvention exceptionnelle de la Ville

Rapport retiré en séance

27 - Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Fonctionnement 2020 - Subvention de la Ville

- décidé, en application de l'article L.2224-2-1 du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2020 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

28 - Théâtre Dijon Bourgogne - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2015 à 2020 – Fonctionnement 2020 – Subvention de la Ville

- décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 000 € à la Scop Sarl Nouveau Théâtre de Bourgogne, Théâtre national Dijon Bourgogne, au titre de l'année 2020 ;
- approuvé le projet d'avenant et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

29 - Point d'information - « Halle 38 » - Choix des nouveaux artistes

- pris acte de la présente information.

30 - Conservatoire à Rayonnement Régional – École élémentaire Voltaire – Enseignements artistiques renforcés – Classes à horaires aménagés – avenant n° 3

- approuvé le projet d'avenant à la convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

31 - « Dijon vu par... » - Édition 2020 - Choix des artistes

- décidé la participation de Madame Annabelle LARCHEVEQUE et Monsieur Pascal REYDET à l'édition 2020 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- décidé l'accès gratuit du public à l'exposition ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

32 - Adhésion de la Ville de Dijon au réseau des hôtels-Dieu et des apothicaireries

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2020 et pour les années suivantes au réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquiescement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 500 € pour l'année 2020, puis 100€ les années suivantes ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – ATTRACTIVITE

33 - Ouvertures dominicales 2020

- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 12 janvier, 28 juin, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre 2020 de détail hors branche automobile ;
- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre 2020 pour la branche automobile ;
- transmis cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole.

34 - Bilan de l'Observatoire du commerce 2017-2019

- pris acte de l'information relative au bilan de l'activité commerciale de la Ville de Dijon.

35 - Demande d'exonération des droits de voirie au titre de l'occupation du domaine public pour une terrasse suite à maladie

- décidé l'exonération totale pour l'année 2018 des droits de voirie de Monsieur Hamid Dekkal gérant du « Bar des Amis » situé 87 rue Berbisey, soit une exonération de 236,30 € ;
- décidé l'exonération totale pour l'année 2019 des droits de voirie de Monsieur Arnaud Tisin, gérant de « La Pharmacy » située 9 rue de la Chouette, soit un montant de 1 296,12 € ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

A – SOLIDARITE

36 - Dispositif « Bien vivre dans son logement – Maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » - avenant n°2 à la convention partenariale du 21 avril 2017

- approuvé le projet d'avenant n°2 à la convention cadre cité ci-dessus, à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire ou son représentant légal à signer cet avenant n°2 ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

37 - Contrat local de santé (CLS) de Dijon Métropole 2016-2018 – approbation de l'avenant de prorogation n° 2

- approuvé le projet d'avenant n°2 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon Métropole ;
- autorisé M. le Maire à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

38 - VYV Festival - Convention d'occupation du domaine public

- autorisé M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du site de la Combe à la Serpent conclue entre la ville de Dijon et l'association VYV les solidarités, afin de lui permettre d'organiser cet événement ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B - CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

39 - Conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants à conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

40 - Schéma de Développement des Structures de Quartier - Convention d'animation de la vie sociale sur le territoire dijonnais entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21), années 2015-2019 – Avenant n°1

- approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention d'animation de la vie sociale sur le territoire dijonnais pour l'année 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer cet avenant, annexé au présent rapport, et l'autorisé à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

V- FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

FINANCES

41 - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement au titre de la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » - Point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts

- approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;

- approuvé le point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

42 - Définition et modification des méthodes d'amortissement des immobilisations

- adopté les méthodes d'amortissement définies ci-dessus, et précisées par budget dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération.

43 - Décision Modificative n°3 - Exercice 2019

- décidé les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°3 ;
- autorisé Monsieur le Trésorier municipal, concernant le budget de la Ville, à effectuer des écritures de régularisation des amortissements des immobilisations mises en service au cours de l'exercice 2018, pour lesquelles la règle du prorata temporis n'a pas pu être appliquée (opérations d'ordre non budgétaires), à l'appui de la liste des immobilisations annexée au présent rapport, faisant état des numéros d'inventaire concernés et du montant des amortissements pratiqués ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

44 - Fixation de divers tarifs - Année 2020

- décidé les tarifs et droits de place applicables à compter du 1er Janvier 2020 pour la fête foraine de la foire gastronomique, les halles et marchés, les articles vendus dans les boutiques des Musées dans les conditions proposées ; les mises à disposition d'espaces patrimoniaux et les droits d'interventions des intervenants extérieurs dans les musées ;
- n'a pas abrogé la délibération du 30 septembre 2013 en ce qui concerne les mises à dispositions d'établissements ou d'espaces qui ne sont pas gérés par la Direction des Musées ;
- approuvé le contrat de mise à disposition d'espaces gérés par la Direction des Musées ;
- adopté le règlement intérieur des établissements, salles et espaces gérés par la Direction des Musées, et autorisé M. le Maire à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

45 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2018 et budget 2019 - Information du conseil municipal

- donné acte de la communication relative au compte financier 2018 et au budget 2019 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

46 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2020

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

VI -DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

47 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la présente communication.